



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIRFRESHENER FRUIT COCKTAIL  
Code de produit : CRX780, AL53B

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV  
Industrieweg 30  
3762 EK Soest, les Pays-Bas  
Téléphone : +31-35 7604900  
E-mail : msds@kemetyl.com  
Website : www.kemetyl.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
Giftzentrale/Centre Antipoisons (+352) 8002-5500 (24 heures sur 24)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Sensibilisation cutanée, catégorie 1.  
1272/2008)

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.  
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:  
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 gloves Porter des gants de protection.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Linalol ; 2,6-diméthylhept-5-éнал ; Citral ; 2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle ; 2,4-Diméthylcyclohex-3-éne-1-carbaldéhyde ; 4-Hydroxy-2,5-diméthylfurane-2(3H)-one ; 1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one .

## 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Linalol	1 - < 5	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
2-Phényléthanol	1 - < 5	60-12-8	200-456-2		01-2119963921-31
Hexanoate d'allyle	1 - < 5	123-68-2	204-642-4		01-2119983573-26
Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	1 - < 2,5	88-41-5	201-828-7		
Undécane-4-olide	1 - < 5	104-67-6	203-225-4		01-2119959333-34
2,6-diméthylhept-5-éнал	0,1 - < 1	106-72-9	203-427-2		
3,7-Diméthyl-octa-1,3,6-triéne	0,1 - < 1	13877-91-3	237-641-2		
Citral	0,1 - < 1	5392-40-5	226-394-6		
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	0,1 - < 1	77-83-8	201-061-8		
Oxyde de diphényle	0,1 - < 1	101-84-8	202-981-2		
2,4-Diméthylcyclohex-3-éne-1-carbaldéhyde	0,1 - < 1	68039-49-6	268-264-1		
4-Méthyl-3-décén-5-ol	0,1 - < 1	81782-77-6	279-815-0		
4-Hydroxy-2,5-diméthylfurane-2(3H)-one	0,1 - < 1	3658-77-3	222-908-8		
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	23696-85-7	245-833-2		



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Linalol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
2-Phényléthanol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2	H302; H319	GHS07	
Hexanoate d'allyle	Acute Tox. 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H301; H311; H331; H400; H412	GHS06; GHS09	M (acute) = 1
Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Undécane-4-olide	Aquatic Chronic 3	H412	-----	
2,6-diméthylhept-5-éanal	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
3,7-Diméthyl-octa-1,3,6-triéne	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2; Asp. Tox. 1; Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2	H226; H304; H315; H400; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Citral	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	Aquatic Chronic 2; Skin Sens. 1B	H317; H411	GHS07; GHS09	
Oxyde de diphényle	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Aquatic Chronic 2; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	
4-Méthyl-3-décén-5-ol	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H400; H411	GHS09	M (acute) = 1
4-Hydroxy-2,5-diméthylfurane-2(3H)-one	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A	H302; H314; H317; H318	GHS05; GHS07	
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Aquatic Chronic 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

\*

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations	Source
Oxyde de diphényle	FR	7	-	-	
Oxyde de diphényle	BE	7	14	Damp	
Oxyde de diphényle	CH	7	7	15 min., Dampf, Mut Und Repro. Kat. 3, Schwanger. Gruppe C.	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Linalol	Inhalation		16,5 mg/m <sup>3</sup>		2,8 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal	3 mg/kg bw	5 mg/kg bw	3 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
2-Phényléthanol	Inhalation				59,9 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				21,2 mg/kg bw/day
Hexanoate d'allyle	Inhalation				15 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				4,3 mg/kg bw/day
Undécane-4-olide	Inhalation				19 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				5,38 mg/kg bw/day
Citral	Inhalation				9 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				1,7 mg/kg bw/day
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	Inhalation				2,45 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				0,7 mg/kg bw/day
Oxyde de diphényle	Inhalation	14 mg/m <sup>3</sup>		7 mg/m <sup>3</sup>	59 mg/m <sup>3</sup>
	Dermal				25 mg/kg bw/day



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation				0,44 mg/m <sup>3</sup>
4-Méthyl-3-décén-5-ol	Dermal Inhalation Dermal			0,05 mg/kg bw/day	0,125 mg/kg bw/day 0,88 mg/m <sup>3</sup> 0,5 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Linalol	Dermal Inhalation Oral	1,5 mg/kg bw	2,5 mg/kg bw 4,1 mg/m <sup>3</sup> 1,2 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day 0,7 mg/m <sup>3</sup> 0,2 mg/kg bw/day
2-Phényléthanol	Inhalation Dermal Oral		5,1 mg/kg bw		17,7 mg/m <sup>3</sup> 12,7 mg/kg bw/day 5,1 mg/kg bw/day
Hexanoate d'allyle	Oral Inhalation Dermal				2,1 mg/kg bw/day 3,7 mg/m <sup>3</sup> 2,1 mg/kg bw/day
Undécane-4-olide	Inhalation Dermal Oral				4,68 mg/m <sup>3</sup> 2,7 mg/kg bw/day 2,7 mg/kg bw/day
Citral	Dermal Inhalation Oral				1 mg/kg bw/day 2,7 mg/m <sup>3</sup> 0,6 mg/kg bw/day
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	Inhalation Dermal Oral				0,61 mg/m <sup>3</sup> 0,35 mg/kg bw/day 0,35 mg/kg bw/day
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation Dermal Oral				0,108 mg/m <sup>3</sup> 0,062 mg/kg bw/day 0,062 mg/kg bw/day
4-Méthyl-3-décén-5-ol	Inhalation Dermal Oral			0,02 mg/kg bw/day	0,22 mg/m <sup>3</sup> 0,25 mg/kg bw/day 0,06 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
2-Phényléthanol	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,215 mg/l	0,0215 mg/l	
	Sediment	1,454 mg/kg	0,1454 mg/kg	
	Intermittent water			2,15 mg/l
	STP			10 mg/l
Hexanoate d'allyle	Soil			0,164 mg/kg
	Water	0,000117 mg/l	0,000011 mg/l	
	Sediment	0,00446 mg/kg	0,000446 mg/kg	
	Intermittent water			0,00117 mg/l
	STP			10 mg/l



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Undécane-4-olide	Soil			0,000825 mg/kg
	Oral			47,56 mg/kg food
	Water	0,0058 mg/l	0,00058 mg/l	
	Sediment	0,628 mg/kg	0,063 mg/kg	
	Intermittent water			0,058 mg/l
Citral	STP			80 mg/l
	Soil			0,122 mg/kg
	Oral			66,7 mg/kg food
	Water	0,00678 mg/l	0,000678 mg/l	
	Sediment	0,125 mg/kg	0,0125 mg/kg	
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	Intermittent water			0,0678 mg/l
	STP			1,6 mg/l
	Soil			0,0209 mg/kg
	Water	0,0084 mg/l	0,0084 mg/l	
	Sediment	0,214 mg/kg	0,0214 mg/kg	
Oxyde de diphenyle	Intermittent water			0,084 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0378 mg/kg
	Oral			23,3 mg/kg food
	Water	0 mg/l	0 mg/l	
2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Sediment	0,093 mg/kg	0,009 mg/kg	
	Intermittent water			0,017 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Water	0,0075 mg/l	0,00075 mg/l	
4-Méthyl-3-décén-5-ol	Sediment	0,226 mg/kg	0,0226 mg/kg	
	Intermittent water			0,075 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0408 mg/kg
	Water	0,00076 mg/l	0,000076 mg/l	
4-Méthyl-3-décén-5-ol	Sediment	0,092 mg/kg	0,0092 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Oral			111,1 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité:4 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé.  $\pm$  0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 4 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES \*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: 80 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 260 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 ( Linalol )
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 11,9 ( 2-Phényléthanol )
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

### 9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.





**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES \*

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

#### Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 7 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques:

Nom de produit : Shell Airfreshener fruit cocktail

Date d'émission : 2019-10-02

Remplace l'émission du

: 2019-01-30

Page 9/14

INFO CARE FDS



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Linalol	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	2,6-diméthylhept-5-éanal	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
NOAEL (orale)		300 mg/kg bw/d	-----	Rat	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
NOAEL (fertilité, orale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Citral	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris	
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant		Homme	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye	
	NOAEL (développement, inh.)	423 mg/m3	-----	Rat	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
	DL50 (orale)	4960 mg/kg bw	-----	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	NOAEL (orale)	833 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	2250 mg/kg bw	-----	Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	200 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	NOEL (cancérogénicité, orale)	35 mg/kg bw/d		Rat
		DL50 (orale)	5000 mg/kg bw		Rat
NOEL (orale)		35 mg/kg bw/d		Rat	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Irritation de la peau		Non-irritant	OECD 429		
DL50 (dermale)		> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
Génotoxicité - in vivo		Négatif		Souris	
Irritation des yeux		Non-irritant	OECD 405	Lapin	
NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye	
NOAEL (orale)		> 35 mg/kg bw/d		Rat	
NOAEL (dermale)		1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
NOAEL (fertilité, dermale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Sensibilisation cutanée	5900 ug/cm <sup>2</sup>		
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium
4-Hydroxy-2,5-diméthylfurane-2(3H)-one	DL50 (orale)	1660 mg/kg bw	OECD 401	Rat
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	DL50 (orale)	2000 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	> 10 mg/kg bw/d	-----	-----

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES \*

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 5 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 27 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 122 g/l

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97 S



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

1436 : Liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C (stockage ou emploi de).

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS \*

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Sens. 1/1A/1B : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2021-06-15